République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya : Oum El Bouaghi
Daïra : Aïn Beïda
Commune : Zorg

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de la Commune de Zorg
À : Entreprise Tounsi Yacine
Entreprise des grands travaux publics, d'irrigation et de construction (tous corps d'état)

N° : 485/2026

MISE EN DEMEURE N° 02

- **Projet :** Réalisation des travaux de revêtement de la route reliant la rocade de la ville d'Aïn Beïda à Mechta Zorg El Kébir sur une distance de 02 km (2e et dernier tronçon).
- **Vu la convention n° 15 en date du 21/12/2025** relative à la réalisation du projet susmentionné.
- **Vu les procès-verbaux de constatation en date des :**
  - 19/04/2026
  - 20/04/2026

Par la présente, nous vous mettons en demeure de renforcer le chantier en moyens humains et matériels, et d'accélérer le rythme des travaux afin d'assurer la réception du projet dans les délais contractuels.

À cet effet, vous êtes tenus de vous conformer au contenu de la présente mise en demeure dans un délai maximum de **08 jours** à compter de sa notification.

À défaut, des mesures légales en vigueur seront prises à votre encontre.

Fait à Zorg, le **21/04/2026**

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale

ANEP 2625005203 DzWatch 19/05/2026